



[Aide pour remplir votre police d'assurance

Tout votre mobilier de ménage
couvert au meilleur prix grâce
à l'assurance incendie et
éléments naturels obligatoire



Incendie et éléments naturels

[ASSURER, PRÉVENIR, SECOURIR

Depuis 1811, l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels veille à la sécurité des biens mobiliers et immobiliers des personnes et des entreprises.

Axée sur la solidarité entre l'ensemble de ses assurés, l'assurance incendie et éléments naturels est **obligatoire pour tous**. Ce principe garantit non seulement des primes avantageuses, mais aussi la prise en charge intégrale des dommages, indépendamment de l'exposition aux risques.

En outre, l'ECA œuvre activement pour la prévention des incendies, la lutte contre le feu, l'efficacité et la sécurité des équipes de sauvetage.

[NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS

Le feu, la foudre, une explosion, une inondation... Cela n'arrive pas qu'aux autres. Il est judicieux de prendre les devants en mettant à jour votre police d'assurance au plus vite.

L'ECA vous garantit de retrouver une situation semblable à celle qui était la vôtre avant un sinistre, en vous donnant les moyens de remettre en état les biens endommagés ou de racheter des biens de même qualité.

[QUE COUVRE VOTRE POLICE D'ASSURANCE "MÉNAGE" À L'ECA ?

➤ Tous les biens mobiliers de ménage, c'est-à-dire tous les objets que vous possédez, vous et votre famille, pour votre usage propre, y compris les loisirs.

En revanche, les biens affectés à une activité professionnelle (industrielle, commerciale, artistique, etc.) ou aux métiers de la terre **n'en font pas partie**. Egalement soumis à l'obligation d'assurance, ces biens doivent faire l'objet d'une police d'assurance professionnelle ou métiers de la terre.

[QUELS SONT LES RISQUES COUVERTS ?

- Votre mobilier de ménage est assuré contre deux sortes de risques réels et importants: les risques "incendie" et les risques "éléments naturels".

Principaux risques

Incendie

- le feu
- la foudre
- les explosions
- l'action soudaine et accidentelle de la fumée
- la chute d'aéronefs ou de parties qui s'en détachent

Demeurent exclus les dommages causés par roussissement ou brûlures sans qu'il y ait eu incendie, par courts-circuits, surtensions ou échauffements provoqués par une surcharge. Les dommages inférieurs à 50 fr. ne sont pas indemnisés.

Éléments naturels

- les inondations dues à des phénomènes naturels
- les ouragans (violentes tempêtes)
- les éboulements de rochers et chutes de pierres
- les glissements de terrain
- les avalanches
- le poids excessif et le glissement de la neige
- la grêle

Vous supportez une franchise de 200 fr. par dommage dû aux éléments naturels.

[QUELLE SOMME D'ASSURANCE ?

Attention: la sous-assurance peut vous coûter très cher ! Ne prenez pas le risque de vous sous-assurer pour éviter des impôts: le mobilier de ménage courant n'est plus imposable.

- C'est vous qui estimez la valeur de vos biens, parce que c'est vous qui les connaissez le mieux; il est très important que cette valeur soit correcte.
- Si la somme assurée est inférieure à la valeur de remplacement, vous êtes en situation de sous-assurance. En cas de sinistre, vous subirez une perte puisque l'indemnité ne suffira pas à remplacer ou à réparer les biens détruits ou endommagés.
- Indiquez sur votre police le prix qu'il faudrait payer à ce jour pour racheter des biens semblables à l'état de neuf.
- Vous détenez des biens devenus sans valeur (au grenier par ex.)? Renoncez à les assurer, mais estimez correctement tous les autres.

Maintenant, suivez le guide et pensez, par la suite, à nous signaler tout achat important !

[COÛT ESTIMATIF DE LA PRIME ANNUELLE

Sans les objets particuliers (D), ni les frais de déblaiement (F).

VALEUR ASSURÉE			PRIME ANNUELLE	
Fr.	60 000.-	=	Fr.	30.-
Fr.	70 000.-	=	Fr.	35.-
Fr.	80 000.-	=	Fr.	40.-
Fr.	90 000.-	=	Fr.	45.-
Fr.	100 000.-	=	Fr.	50.-
Fr.	110 000.-	=	Fr.	55.-
Fr.	120 000.-	=	Fr.	60.-
Fr.	130 000.-	=	Fr.	65.-
Fr.	140 000.-	=	Fr.	70.-
Fr.	150 000.-	=	Fr.	75.-
Fr.	160 000.-	=	Fr.	80.-
Fr.	170 000.-	=	Fr.	85.-
Fr.	180 000.-	=	Fr.	90.-
Fr.	190 000.-	=	Fr.	95.-
Fr.	200 000.-	=	Fr.	100.-
Fr.	250 000.-	=	Fr.	125.-
Fr.	300 000.-	=	Fr.	150.-
Fr.	500 000.-	=	Fr.	250.-
Fr.	1 000 000.-	=	Fr.	500.-

La prime annuelle minimale est de 20 francs.

Le timbre fédéral est perçu en sus.

[AIDE POUR REMPLIR VOTRE POLICE D'ASSURANCE

Police d'assurance pour le mobilier de ménage



► 2 possibilités de remplir votre police d'assurance:

1 Sur www.eca-vaud.ch vous établissez votre police d'assurance à l'aide du logiciel *Inventory ECA*, et l'imprimez.

2 Ou vous complétez cet inventaire «papier» avec la brochure «Aide pour remplir votre police d'assurance» annexée.

Dans l'un ou l'autre cas, n'oubliez pas d'envoyer à l'ECA votre police d'assurance signée.

N° de réf.:

Adresse postale

Renseignements personnels:

Adresse de domicile	1	► Nom de l'assuré(e):	<input type="text"/>	M.	Mme	
	2	► Nom d'alliance ou nom de jeune fille:	<input type="text"/>			
	3	► Prénom de l'assuré(e):	<input type="text"/>			
	4	► Aux soins de (c/o) ou case postale:	<input type="text"/>			
	5	► Rue et N°:	<input type="text"/>			
	6	► N° postal et localité:	<input type="text"/>			
	7	► Date de naissance:	<input type="text"/>	Profession:	<input type="text"/>	
	8	► Téléphones privé/prof.:	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
	9	► Cette police remplace-t-elle une police existante auprès de l'ECA?	<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non
		Son numéro est:	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
		Cette police couvre-t-elle les biens d'une autre personne que le conjoint et/ou les enfants de l'assuré? Si oui:	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Ménage commun	10	► Nom:	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
		Nom d'alliance ou nom de jeune fille:	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
		Prénom:	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
		Date de naissance:	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
		Cette personne possède-t-elle déjà une police «ménage» à l'ECA?	<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	oui
		Son numéro est:	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Elle doit être remplacée par la présente	<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	oui	
Lieu(x) de risque	11	► Nombre de pièces du logement:	<input type="text"/>			
	12	► Nombre de personnes dont les biens sont assurés par la présente police:	<input type="text"/>			
	13	► Lieu(x) où se trouve le mobilier de ménage:	<input type="text"/>			

Veuillez SVP compléter ou rectifier si nécessaire

► A renvoyer à l'ECA après avoir complété le recto et le verso. Vous recevrez une attestation d'assurance.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Ces renseignements doivent nous permettre de vous identifier pour mieux vous servir en cas de sinistre.

1 à 7. Nom, prénom, adresse, date de naissance et profession

Merci de vérifier, compléter ou corriger.

La rubrique 4 "aux soins de" est destinée aux personnes qui n'habitent pas dans leur propre appartement (pensionnaire) ou qui souhaitent que le courrier de l'ECA soit adressé à une autre adresse que celle de son domicile.

Indiquez vos profession, fonction ou titre actuels.

8. Numéros de téléphone

Pour accélérer les échanges d'informations.

9. Cette police remplace-t-elle une police existante ?

Dans la règle, la nouvelle police remplace automatiquement l'existante. Si la police existante doit être maintenue, cochez non. Vous aurez alors plusieurs polices "ménage".

Cela se justifie notamment dans le cas d'une résidence secondaire.

10. Cette police couvre-t-elle les biens d'une autre personne que le conjoint et les enfants ?

Une seule police pour toute la famille !

Il incombe à l'un ou l'autre des époux de veiller à ce que tous les membres de celle-là soient assurés.

Si vous vivez avec une autre personne, par exemple avec une compagne ou avec votre fille majeure ou encore avec des copains d'études, vous avez aussi la possibilité d'établir une seule police d'assurance pour vos propres biens et ceux de votre compagne ou compagnon. Dans ce cas, mentionnez-le ici.

Pensez à faire signer cette personne; elle bénéficiera ainsi directement de nos prestations en cas de sinistre.

Si cette personne possède déjà une police ménage, indiquer si elle doit être remplacée (cocher oui). En l'absence de , l'ancienne police sera maintenue.

11. Nombre de pièces

Ne comptez ni la salle de bains, ni la cuisine, ni la cave, ni le grenier. Le mobilier qui s'y trouve est compris dans les valeurs préconisées aux pages 10 et 11.

12. Nombre de personnes dont les biens sont assurés par cette police

Comptez les personnes (adultes et enfants) domiciliées à la même adresse que vous et partageant la vie de la famille ou du ménage commun.

13. Lieu(x) où se trouve le mobilier

Vos biens sont couverts au(x) lieu(x) d'assurance mentionné(s) sur votre inventaire. Si le lieu du risque (bâtiment où se trouve habituellement le mobilier) diffère de l'adresse mentionnée en en-tête de votre police ou si vos biens sont répartis sur plusieurs lieux différents, vous devez indiquer tous les lieux.

Les biens transportés temporairement hors du domicile pour les besoins d'un travail, d'un voyage ou d'un séjour de vacances restent assurés, sans surprime, jusqu'à concurrence d'une somme de 20'000 fr. pendant 60 jours au plus.

Les effets transportés pour les besoins d'un service militaire restent également assurés, sans surprime, pendant la durée du service.

Si vous possédez un chalet ou une résidence secondaire, remplissez une **police distincte** pour assurer les biens qui s'y trouvent et indiquez ici l'adresse de ce pied-à-terre. Par exemple "Le Lavanchy", les Diablerets.

[AIDE POUR REMPLIR VOTRE POLICE D'ASSURANCE

A	VALEUR DU MOBILIER COURANT (Aidez-vous du tableau des pages 10 et 11 de la brochure)	Arroundissez chaque rubrique au millier de francs, votre addition sera plus aisée	Fr. <input type="text"/>	Vêtements, meubles, rideaux, tapis, literie, lustrerie, miroir, pendules, appareils ménagers, électroménagers, articles de ménage, vaisselle, plantes d'appartement, etc.	
	B	VALEURS COMPLEMENTAIRES (voir pages 13 à 19)			
		B1. ÉQUIPEMENTS ELECTRONIQUES ET INFORMATIQUES		Fr. <input type="text"/>	Radios, hi-fi, platines, lecteurs CD/DVD, TV, antennes, vidéos, ordinateurs et autres appareils électroniques, téléphones, fax, machines à écrire, à calculer, photocopieuses.
		B2. LOISIRS, SANTE		Fr. <input type="text"/>	Livres, jeux, jouets, poussettes, modèles réduits, animaux domestiques, aquariums, instruments de musique, disques, DVD, CD, K7, équipements photographiques, optiques et cinématographiques, lunettes, prothèses, cosmétiques, pharmacies de ménage.
		B3. VOYAGES, CAMPING, SPORTS		Fr. <input type="text"/>	Valises, sacs de voyage, articles de camping, bicyclettes, équipements de sport (ski, tennis, golf, pêche), planches à voile, canoës, parapentes.
		B4. BRICOLAGE, JARDINAGE, MEUBLES DE JARDIN		Fr. <input type="text"/>	Outils, tondeuses à gazon, fraiseuses à neige, meubles de jardin, parasols, toiles de tente.
		B5. COLLECTIONS		Fr. <input type="text"/>	Timbres, pierres, étains, armes, vins, etc.
		B6. OBJETS D'ART, VALEURS		Fr. <input type="text"/>	Tapis, fourrures, argenterie, montres, meubles anciens, bijoux, pierres précieuses, tableaux.
		B7. ALIMENTATION		Fr. <input type="text"/>	Provisions, contenu du congélateur, vins, apéritifs, liqueurs.
		B8. AMENAGEMENTS		Fr. <input type="text"/>	Aménagements intérieurs et/ou extérieurs (transformations, adjonctions) effectués par le locataire et lui appartenant.
B9. RESERVE POUR ACHATS FUTURS			Fr. <input type="text"/>	Comptez environ 10% de la rubrique A.	
C	TOTAL (A + B1 à B9)		Fr. <input type="text"/>		
D	OBJETS PARTICULIERS (voir page 21)				
	D1. <input type="checkbox"/> Éléments naturels	<input type="checkbox"/>	Fr. <input type="text"/>	Caravanes, mobile homes, y compris leur contenu. Pour les motorhomes, veuillez nous consulter.	
	D2. <input checked="" type="checkbox"/> Exclus	<input type="checkbox"/>	Fr. <input type="text"/>	Constructions mobiles (par ex. cabane de jardin), y compris leur contenu.	
	D3.		Fr. <input type="text"/>	Piscines mobiles (démontables, transportables).	
	D4.		Fr. <input type="text"/>	Cyclomoteurs et motos légères (max. 124.9 cm ³).	
E	TOTAL (D1 à D4)		Fr. <input type="text"/>		
F	FRAIS DE DEBLAIEMENT, DE DEMENAGEMENT, ETC. (voir page 23)	Fr. 5000.- au minimum	Fr. <input type="text"/>	△ Pas de prestations en l'absence d'une somme dans cette rubrique	
G	VALEUR D'ASSURANCE TOTALE (C+E+F)		Fr. <input type="text"/>	△ En l'absence de sommes sous D ou F, pas de couverture sur ces rubriques	
Signature(s) de(s) l'assuré(s):		Lieu	Date		

Frais de déblaiement à indiquer sous F

A. VALEUR DU MOBILIER COURANT

Le tableau qui se trouve à la page suivante a été établi pour vous faciliter la tâche. Il comprend tout le mobilier courant d'un ménage. Nous avons pris en compte des valeurs qui vous permettront de remplacer les biens endommagés par du mobilier neuf. Selon la qualité et l'importance de votre mobilier, vous avez le choix entre l'évaluation "simple" ou "qualité".

Ainsi, par exemple, un couple avec un enfant, vivant dans un appartement de quatre pièces, choisira un montant variant entre 89'000 fr. et 133'000 fr.

Bien entendu, vous pouvez procéder à vos propres évaluations, par exemple en dressant l'inventaire de vos biens.

Les objets spécifiques (électronique, voyages, bricolage, etc.) sont répertoriés séparément (lettre B de la police).

VALEUR DU MOBILIER COURANT

Ces valeurs comprennent le mobilier de ménage courant.

A savoir: vêtements, meubles, rideaux, tapis, literie, lustrerie, miroirs, pendules, appareils ménagers, électro-ménagers, articles de ménage, vaisselle, plantes d'appartement, etc.

<<< NOMBRE DE PIÈCES	1 PIECE	30 000.- 45 000.-	40 000.- 60 000.-	
	1 1/2 PIECE	36 000.- 54 000.-	46 000.- 69 000.-	
	2 PIECES	42 000.- 63 000.-	52 000.- 78 000.-	62 000.- 93 000.-
	2 1/2 PIECES	48 000.- 72 000.-	60 000.- 90 000.-	70 000.- 105 000.-
	3 PIECES	54 000.- 81 000.-	66 000.- 99 000.-	75 000.- 112 000.-
	3 1/2 PIECES	60 000.- 90 000.-	72 000.- 108 000.-	81 000.- 121 000.-
	4 PIECES	66 000.- 99 000.-	79 000.- 118 000.-	89 000.- 133 000.-
	4 1/2 PIECES	72 000.- 108 000.-	85 000.- 127 000.-	96 000.- 144 000.-
	5 PIECES	77 000.- 115 000.-	90 000.- 135 000.-	101 000.- 151 000.-
	5 1/2 PIECES	82 000.- 123 000.-	95 000.- 142 000.-	106 000.- 159 000.-
	MAISON INDIV.	87 000.- 130 000.-	100 000.- 150 000.-	111 000.- 166 000.-
		1 PERS.	2 PERS.	3 PERS.
NOMBRE DE PERSONNES >>>				

Ce tableau vous aidera à estimer la valeur de votre mobilier.
Les valeurs indiquées correspondent à des moyennes. Les enfants comptent comme des adultes.

Exemple: 3 personnes occupant un
4 pièces = de 89 000 fr. à 133 000 fr.

de **89 000.-** en noir, valeur pour un
mobilier simple,

à **133 000.-** en rouge, valeur pour un
mobilier de qualité

Si votre mobilier est haut de gamme,
il y a lieu de majorer cette valeur.

84 000.- 126 000.-		
89 000.- 133 000.-		
96 000.- 144 000.-	103 000.- 154 000.-	
105 000.- 157 000.-	111 000.- 166 000.-	
109 000.- 163 000.-	115 000.- 172 000.-	126 000.- 189 000.-
115 000.- 172 000.-	125 000.- 187 000.-	136 000.- 204 000.-
120 000.- 180 000.-	130 000.- 195 000.-	141 000.- 211 000.-
4 PERS.	5 PERS.	6 PERS.

AIDE POUR REMPLIR VOTRE POLICE D'ASSURANCE

A	VALEUR DU MOBILIER COURANT (Aidez-vous du tableau des pages 10 et 11 de la brochure)	Fr.	<input type="text"/>	Vêtements, meubles, rideaux, tapis, literie, lustrerie, miroir, pendules, appareils ménagers, électroménagers, articles de ménage, vaisselle, plantes d'appartement, etc.	
	B	VALEURS COMPLEMENTAIRES (voir pages 13 à 19)			
		B1. ÉQUIPEMENTS ELECTRONIQUES ET INFORMATIQUES	Fr.	<input type="text"/>	Radios, hi-fi, platines, lecteurs CD/DVD, TV, antennes, vidéos, ordinateurs et autres appareils électroniques, téléphones, fax, machines à écrire, à calculer, photocopieuses.
		B2. LOISIRS, SANTE	Fr.	<input type="text"/>	Livres, jeux, jouets, poussettes, modèles réduits, animaux domestiques, aquariums, instruments de musique, disques, DVD, CD, K7, équipements photographiques, optiques et cinématographiques, lunettes, prothèses, cosmétiques, pharmacies de ménage.
		B3. VOYAGES, CAMPING, SPORTS	Fr.	<input type="text"/>	Valises, sacs de voyage, articles de camping, bicyclettes, équipements de sport (ski, tennis, golf, pêche), planches à voile, canoës, parapentes.
		B4. BRICOLAGE, JARDINAGE, MEUBLES DE JARDIN	Fr.	<input type="text"/>	Outils, tondeuses à gazon, fraiseuses à neige, meubles de jardin, parasols, toiles de tente.
		B5. COLLECTIONS	Fr.	<input type="text"/>	Timbres, pierres, étains, armes, vins, etc.
		B6. OBJETS D'ART, VALEURS	Fr.	<input type="text"/>	Tapis, fourrures, argenterie, montres, meubles anciens, bijoux, pierres précieuses, tableaux.
		B7. ALIMENTATION	Fr.	<input type="text"/>	Provisions, contenu du congélateur, vins, apéritifs, liqueurs.
		B8. AMENAGEMENTS	Fr.	<input type="text"/>	Aménagements intérieurs et/ou extérieurs (transformations, adjonctions) effectués par le locataire et lui appartenant.
B9. RESERVE POUR ACHATS FUTURS		Fr.	<input type="text"/>	Comptez environ 10% de la rubrique A.	
C	TOTAL (A + B1 à B9)	Fr.	<input type="text"/>		
D	OBJETS PARTICULIERS (voir page 21)				
	D1. Éléments naturels exclus = <input type="checkbox"/>	Fr.	<input type="text"/>	Caravanes, mobile homes, y compris leur contenu. Pour les motorhomes, veuillez nous consulter. Constructions mobilières (par ex. cabane de jardin), y compris leur contenu. Piscines mobiles (démontables, transportables). Cyclomoteurs et motos légères (max. 124.9 cm ³).	
	D2. <input checked="" type="checkbox"/>	Fr.	<input type="text"/>		
	D3.	Fr.	<input type="text"/>		
	D4.	Fr.	<input type="text"/>		
E	TOTAL (D1 à D4)	Fr.	<input type="text"/>		
F	FRAIS DE DEBLAIEMENT, DE DEMENAGEMENT, ETC. (voir page 23) Fr. 5000.- au minimum	Fr.	<input type="text"/>	△ Pas de prestations en l'absence d'une somme dans cette rubrique	
G	VALEUR D'ASSURANCE TOTALE (C+E+F)	Fr.	<input type="text"/>	△ En l'absence de sommes sous D ou F, pas de couverture sur ces rubriques	
Signature(s) de(s) l'assuré(s):		Lieu		Date	
<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	

Frais de déblaiement à inscrire sous F

B. VALEURS COMPLÉMENTAIRES

Aidez-vous des pages qui suivent et conservez-les; une mise à jour future de ces valeurs en sera facilitée.

Comme pour le mobilier courant, les valeurs complémentaires doivent être déterminées en fonction de la somme qui devrait être dépensée au moment du dépôt de la police pour acquérir un objet semblable mais neuf, de mêmes nature et qualité.

Bien sûr, cette manière de calculer la valeur n'est valable que pour les objets qui sont en bon état et qui ont encore une valeur d'utilisation.

Montant de la prime

Pour tous les objets répertoriés jusqu'à la lettre C y compris, le taux de la prime est de 0.50 fr. pour 1000 fr. de valeur assurée. Soit, par exemple, pour un montant assuré de 50'000 fr. une prime annuelle de 25 fr. seulement!

Le tableau "coût estimatif de la prime annuelle" de la page 3 vous permet de faire une rapide évaluation de ce que coûtera annuellement votre assurance "ménage".



[B1. ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES ET INFORMATIQUES

Il s'agit de vos équipements personnels, à usage non professionnel.

radios, chaînes hifi, platines, lecteurs et enregistreurs pour CD/DVD	Fr
TV	Fr
antennes ¹⁾	Fr
caméras vidéo, magnétoscopes	Fr
ordinateurs et autres appareils électroniques	Fr
téléphones, y c. sans fil, fax	Fr
tél. mobiles à usage privé ²⁾	Fr
photocopieuses	Fr
autres	Fr
TOTAL arrondissez au millier de francs	Fr

¹⁾ Les antennes individuelles facilement démontables et transportables peuvent être assurées sous cette rubrique. Celles qui sont fixées sur le toit ou en façade sont assurées avec le bâtiment.

²⁾ Installation fixe dans véhicule exclue.

[B2. LOISIRS, SANTÉ



Le principe de la valeur à neuf reste valable. Les biens utilisés à titre professionnel, par exemple les instruments de musique, doivent faire l'objet d'une police spéciale. Demandez conseil à l'ECA.

livres, jouets, jeu	Fr
poussettes	Fr
modèles réduits	Fr
animaux domestiques ¹⁾	Fr
aquariums	Fr
instruments de musique	Fr
disques, CD, cassettes, DVD	Fr
équipements photo- graphiques, optiques et cinématographiques	Fr
lunettes, verres de contact	Fr
chaussures orthopédiques, prothèses, chaises (y c. moto- risées), lits médicaux	Fr
cosmétiques, parfums, contenu de la pharmacie de ménage	Fr
autres	Fr
TOTAL arrondissez au millier de francs	Fr

¹⁾ La valeur affective ne peut être prise en considération. Comptez le prix courant d'un jeune animal.



[B3. VOYAGES, CAMPING, SPORTS

Par articles de camping, on entend les tentes en toile et leur contenu (sacs de couchage, bonbonnes de gaz, etc.).

La caravane, le mobilhome (et leur contenu) sont à inscrire sous la rubrique D.

Pour les cyclomoteurs et les motos jusqu'à 124.9 cm³, voyez également la rubrique D.

Les voitures et les motos (ainsi que les pièces et accessoires), les motorhomes, les bateaux à moteur ou à voiles avec signe distinctif peuvent également être assurés; il en est de même des ULM et des avions. Toutefois, tous ces biens feront l'objet d'une police spéciale. Renseignez-vous auprès de l'ECA.

--	--

--	--

--	--

équipements de sport y c. les vêtements (ski, tennis, golf, pêche, etc.)	Fr
---	-----------

--	--

bateaux sans signe distinctif ou d'une longueur inférieure à 2,50 m (canoës, bateaux à rames, etc.)	Fr
--	-----------

parapentes, parachutes, ailes delta	Fr
--	-----------

--	--

TOTAL arrondissez au millier de francs	Fr
--	-----------

[B4. BRICOLAGE, JARDINAGE, MEUBLES DE JARDIN



Il s'agit de vos outils personnels, à usage non professionnel. Si la valeur totale des outils ou des équipements que vous possédez dépasse 50'000 fr., nous vous conseillons de joindre un inventaire.

N'oubliez pas les toiles de stores des balcons lorsque leur remplacement est à votre charge, ce qui est généralement le cas lorsqu'on est locataire. Ces objets bénéficient d'une couverture qui tient compte de leur usure.

TOTAL

arrondissez au millier de francs

Fr

[B5. COLLECTIONS



Faites figurer ici vos collections (monnaies, timbres-poste, livres, disques, armes, vins, modèles réduits, etc.).

Compte tenu de la modicité de la prime, nous ne pouvons que vous conseiller d'assurer convenablement vos collections.

Si la valeur d'un objet dépasse 10'000 fr. ou que la valeur totale de vos collections dépasse 100'000 fr., nous vous prions de joindre des éléments justifiant leur valeur (par exemple facture, inventaire, expertise, catalogue, photos).

TOTAL
arrondissez au millier de francs **Fr**



[B6. OBJETS D'ART, VALEURS

Si la valeur d'un objet dépasse 10'000 fr. ou que la valeur totale de vos objets d'art dépasse 100'000 fr., nous vous prions de joindre des éléments justifiant leur valeur (par exemple facture, inventaire, expertise, catalogue, photos).

TOTAL
arrondissez au millier de francs **Fr**

[B7. ALIMENTATION

Mentionnez ici vos réserves alimentaires (cave, congélateur, etc.).
Pour les collections de vins, voir B5.



TOTAL

arrondissez au millier de francs

Fr

[B8. AMÉNAGEMENTS EFFECTUÉS PAR LE LOCATAIRE

Vous pouvez annoncer ici les aménagements (transformation ou adjonction au logement) auxquels vous avez procédé en qualité de locataire et qui ne sont pas compris dans la valeur du bâtiment.



En revanche, les équipements qui font partie intégrante du bâtiment (par ex. les cuisines encastrées, les revêtements particuliers des sols, murs et plafonds) sont assurés avec le bâtiment.

TOTAL

arrondissez au millier de francs

Fr

[B9. RÉSERVE POUR ACHATS FUTURS

Cette réserve est destinée à couvrir les acquisitions que vous pourriez faire dans un avenir relativement proche (env. 5 ans). Elle vous évitera de revoir trop souvent votre police d'assurance. A titre indicatif, on compte en moyenne 10% de la rubrique A.



Pensez à annoncer tout nouvel achat important à l'ECA.

Cette rubrique ne peut pas être sollicitée en cas d'insuffisance ou d'absence de couverture des rubriques D et F.

TOTAL

arrondissez au millier de francs

Fr

[AIDE POUR REMPLIR VOTRE POLICE D'ASSURANCE

A	VALEUR DU MOBILIER COURANT (Aidez-vous du tableau des pages 10 et 11 de la brochure)	Arroundissez chaque rubrique au millier de francs, votre addition sera plus aisée	Fr. <input type="text"/>	Vêtements, meubles, rideaux, tapis, literie, lustrerie, miroir, pendules, appareils ménagers, électroménagers, articles de ménage, vaisselle, plantes d'appartement, etc.	
	B	VALEURS COMPLEMENTAIRES (voir pages 13 à 19)			
		B1. ÉQUIPEMENTS ELECTRONIQUES ET INFORMATIQUES		Fr. <input type="text"/>	Radios, hi-fi, platines, lecteurs CD/DVD, TV, antennes, vidéos, ordinateurs et autres appareils électroniques, téléphones, fax, machines à écrire, à calculer, photocopieuses.
		B2. LOISIRS, SANTE		Fr. <input type="text"/>	Livres, jeux, jouets, poussettes, modèles réduits, animaux domestiques, aquariums, instruments de musique, disques, DVD, CD, K7, équipements photographiques, optiques et cinématographiques, lunettes, prothèses, cosmétiques, pharmacies de ménage.
		B3. VOYAGES, CAMPING, SPORTS		Fr. <input type="text"/>	Valises, sacs de voyage, articles de camping, bicyclettes, équipements de sport (ski, tennis, golf, pêche), planches à voile, canoës, parapentes.
		B4. BRICOLAGE, JARDINAGE, MEUBLES DE JARDIN		Fr. <input type="text"/>	Outils, tondeuses à gazon, fraiseuses à neige, meubles de jardin, parasols, toiles de tente.
		B5. COLLECTIONS		Fr. <input type="text"/>	Timbres, pierres, étains, armes, vins, etc.
		B6. OBJETS D'ART, VALEURS		Fr. <input type="text"/>	Tapis, fourures, argenterie, montres, meubles anciens, bijoux, pierres précieuses, tableaux.
		B7. ALIMENTATION		Fr. <input type="text"/>	Provisions, contenu du congélateur, vins, apéritifs, liqueurs.
		B8. AMENAGEMENTS		Fr. <input type="text"/>	Aménagements intérieurs et/ou extérieurs (transformations, adjonctions) effectués par le locataire et lui appartenant.
B9. RESERVE POUR ACHATS FUTURS			Fr. <input type="text"/>	Comptez environ 10% de la rubrique A.	
C	TOTAL (A + B1 à B9)		Fr. <input type="text"/>		
D	OBJETS PARTICULIERS (voir page 21)				
	D1. <input type="checkbox"/> Éléments naturels exclus = <input checked="" type="checkbox"/> X	<input type="checkbox"/>	Fr. <input type="text"/>	Caravanes, mobile homes, y compris leur contenu. Pour les motorhomes, veuillez nous consulter.	
	D2.	<input type="checkbox"/>	Fr. <input type="text"/>	Constructions mobiles (par ex. cabane de jardin), y compris leur contenu.	
	D3.		Fr. <input type="text"/>	Piscines mobiles (démontables, transportables).	
	D4.		Fr. <input type="text"/>	Cyclomoteurs et motos légères (max. 124.9 cm ³).	
E	TOTAL (D1 à D4)		Fr. <input type="text"/>		
F	FRAIS DE DEBLAIEMENT, DE DEMENAGEMENT, ETC. (voir page 23)	Fr. 5000.- au minimum	Fr. <input type="text"/>	△ Pas de prestations en l'absence d'une somme dans cette rubrique	
G	VALEUR D'ASSURANCE TOTALE (C+E+F)		Fr. <input type="text"/>	△ En l'absence de sommes sous D ou F, pas de couverture sur ces rubriques	
Signature(s) de(s) l'assuré(s):		Lieu	Date		

Frais de déblaiement à indiquer sous F

C. TOTAL (A + B1 À B9)

Total du mobilier de ménage. Cette valeur sera automatiquement adaptée pour tenir compte de l'évolution éventuelle des prix (indexation).



D. OBJETS PARTICULIERS

Ces biens ne font pas partie à proprement parler du mobilier de ménage. Ils sont néanmoins soumis à l'obligation d'assurance contre l'incendie, à l'exception des cyclomoteurs et des motos légères (max. 124.9 cm³).

Les objets particuliers ne peuvent **pas être assurés à la valeur à neuf**. La valeur à prendre en considération correspond au prix à payer au jour de l'établissement de votre police d'assurance pour obtenir un objet semblable, dans le même état d'entretien et d'usure que le vôtre. Il s'agit de la valeur actuelle.

[D1. CARAVANES, MOBILE HOMES

Les remorques de camping transformables sont assimilées aux caravanes. Ces véhicules et leur contenu permanent sont couverts dans les pays de l'Union européenne et de l'AELE, à la condition qu'ils soient immatriculés dans le Canton de Vaud ou, s'ils ne sont pas immatriculés, que leur lieu habituel de stationnement se trouve dans le Canton de Vaud.



Les caravanes et les mobile homes habituellement stationnés hors du canton plus de 6 mois par an ne sont pas assurables auprès de l'ECA.

Le taux de prime est de 4 fr. pour 1000 fr. de valeur assurée. En cas de dommage "éléments naturels", une franchise de 10%, minimum 200 fr., est à votre charge. Vous pouvez renoncer à la couverture "éléments naturels" en cochant la case ; dans ce cas le taux est de 1 fr. pour 1000 fr. pour couvrir l'incendie.



[D2. CONSTRUCTIONS MOBILIÈRES

Ce sont les cabanes de jardin, clapiers, ruchers, maisonnettes de bain et autres petites constructions légères.

Pensez à inclure la valeur du contenu.

Le taux de prime est de 4 fr. pour 1000 fr. de valeur assurée. En cas de dommage "éléments naturels", une franchise de 10%, minimum 200 fr., est à votre charge. Vous pouvez renoncer à la couverture "éléments naturels" en cochant la case ; dans ce cas le taux est de 1 fr. pour 1000 fr. pour couvrir l'incendie.



[D3. PISCINES MOBILES (DÉMONTABLES, TRANSPORTABLES)

Pensez aussi à la bâche ou au filet de protection, ainsi qu'à l'éventuelle couverture de la piscine.

Le taux de prime est de 2 fr. pour 1000 fr. de valeur assurée, y compris les "éléments naturels".

En cas de dommages "éléments naturels", une franchise de 10%, minimum 200 fr., est à votre charge.

Les piscines fixes peuvent être assurées avec le bâtiment. Demandez conseil à l'ECA.



[D4. CYCLOMOTEURS ET MOTOS LÉGÈRES

Les cyclomoteurs et les motos légères jusqu'à 124.9 cm³ peuvent être assurés à un taux très avantageux (2 fr. pour 1000 fr. de valeur assurée, y compris les éléments naturels) soit, par exemple, une prime annuelle de 16 fr. pour une somme d'assurance de 8000 fr.

L'assurance de ces véhicules est facultative.

E. TOTAL (D1 À D4)

Vous l'obtiendrez en additionnant toutes les valeurs de la rubrique D.



F. FRAIS DE DÉBLAIEMENT, DE DÉMÉNAGEMENT, FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

Cette couverture est très précieuse puisqu'elle permet, en cas de sinistre, la prise en charge (jusqu'à concurrence du montant assuré):

- des frais de déplacement ou de déménagement du mobilier non détruit,
- des frais d'évacuation ou de destruction des objets irrécupérables,
- des frais du garde-meubles pour les objets sauvés,
- des frais d'un séjour à l'hôtel,
- des frais dus à l'impossibilité d'utiliser les locaux sinistrés.



Ces dépenses peuvent se révéler très importantes.

Nous vous conseillons de prévoir 5% de la valeur C, mais au minimum 5'000 fr.

Le taux de prime n'est que de 1 fr. pour 1'000 fr. de valeur assurée.

Si vous prévoyez 10'000 fr., vous ne payez que 10 fr. par année pour cette couverture.

ATTENTION ! En l'absence d'une somme dans cette rubrique, vous ne bénéficiez d'aucune de ces prestations. Pensez aussi aux frais de déblaiement des objets particuliers (lettre D), tels que caravanes, cabanes, motos légères.

G. VALEUR D' ASSURANCE TOTALE

Vous l'obtiendrez en additionnant toutes les valeurs d'assurance des rubriques C, E et F. Arrondissez au millier de francs supérieur.



N'oubliez pas d'apposer votre signature et de faire signer aussi les autres personnes mentionnées au chiffre 10 "Renseignements personnels".

[POUR VOTRE INFORMATION

Effets de l'assurance et des primes

L'assurance déploie ses effets dès le dépôt auprès de l'ECA de l'inventaire du mobilier dûment complété et signé.

S'il est envoyé, le sceau postal fait foi.

Le paiement de la prime échoit le jour de l'entrée en vigueur de l'assurance (montant calculé prorata temporis), puis le 1^{er} janvier de chaque année. La prime est due pour l'année entière sur les valeurs inscrites au 1^{er} janvier.

Dispositions légales et réglementaires

Les documents légaux et réglementaires qui régissent votre assurance peuvent être obtenus auprès de la Chancellerie de l'Etat (tél. 021 316 40 40), site internet: www.rsv.vd.ch

Si vous contestez le contenu de votre police d'assurance, vous pouvez recourir, par acte motivé adressé à l'ECA, dans les 10 jours suivant sa réception (art. 68 LAIEN). Passé ce délai, la police est réputée acceptée.

Mise à jour de l'inventaire

L'inventaire peut être établi en tout temps. Vous êtes tenu de le mettre à jour chaque fois que vos biens mobiliers changent de manière notable. Les modifications ne portant que sur un nombre restreint de biens peuvent faire l'objet d'un avenant.

L'ECA règle des milliers de sinistres par année. A ces occasions, il doit malheureusement constater que trop de polices mobilières sont encore sous-évaluées. Avant de nous retourner la vôtre, songez qu'une économie de quelques francs sur votre prime d'assurance peut se traduire par une perte de plusieurs milliers de francs en cas de sinistre.



Incendie et éléments naturels

10/2010 - 50 000 - mäj

Etablissement d'assurance contre l'incendie
et les éléments naturels du Canton de Vaud
Avenue du Général-Guisan 56 - cp 300 - 1009 Pully
Tél. 058 721 21 21 - Fax 058 721 21 22
www.eca-vaud.ch